

L'ajournement

honorables collègues, soit le Programme PATA, soit le Programme d'adaptation des travailleurs âgés. Nous savons très bien qu'en 1984, avant notre arrivée au pouvoir, il était déjà prévu par le gouvernement libéral que le programme serait aboli et, lorsqu'on est arrivé en place nous l'avons continué pour une autre année.

A l'heure actuelle, pour la gouverne de mon collègue et des travailleurs âgés, je signalerai que l'on peut tout simplement dire qu'il y a une négociation ferme entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral pour en arriver à mettre sur pied un nouveau programme.

Pour ce qui est de la question de tout l'est de Montréal, la question de l'aide que le gouvernement fédéral peut ou devrait ou a apporté, je pense qu'il est important de souligner à mon honorable collègue et à la population de Montréal et à la population de Montréal-Est en particulier que le gouvernement fédéral, par le biais de son ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. de Cotret), n'a pas hésité une minute, pas un seul instant à s'impliquer dans les dossiers. La preuve c'est qu'on peut regarder sans partisanerie aucune qu'il y a eu 73 projets d'implantation au niveau d'entreprises, 73 projets qui sont venus du ministère de l'Expansion industrielle régionale, qui a donné des investissements de près de 200 millions de dollars avec la création de 2 500 emplois, et on en a protégé 2 000 de plus.

Madame la Présidente, ce qu'il faut comprendre c'est que le gouvernement fédéral, conjointement avec le gouvernement

provincial, conjointement avec la Ville de Montréal, avec les entreprises, tente à l'heure actuelle de trouver des moyens pour améliorer la qualité de vie des travailleurs. Et c'est exactement ce que l'on fait, c'est exactement ce à quoi on travaille et la preuve non partisane d'une telle chose, c'est que le taux de chômage dans la région de Montréal et passé de 10.6 à 9.6 p. 100.

Or, lorsqu'on fait abstraction de toute idéologie, lorsqu'on fait abstraction de toute position politique, qu'elle soit rouge, qu'elle soit bleue ou qu'elle soit verte, on peut se rendre à l'évidence d'une chose: C'est qu'en termes nets, en termes de gain réel, la Ville de Montréal, la population de Montréal-Est a reçu du gouvernement fédéral des choses qui sont positives quant à la situation des travailleurs, et c'est ce à quoi nous allons travailler au cours des prochains mois et des prochaines années en espérant que le projet de loi C-22 tant attendu par les gens de Montréal, tant attendu par les travailleurs de Montréal, sera appuyé et encouragé par mon collègue de Montréal—Sainte-Marie pour que, enfin, la région de Montréal et la Ville de Montréal reçoivent leur juste part d'équité au niveau des emplois et des investissements.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)